

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ÉCRITURES CROISÉES

- LUNDI 25 MARS 2024 -

L'an deux mille vingt-quatre le 25 mars à 17 heures au siège social de l'association, les membres de l'association Les Écritures Croisées se sont réunis en assemblée générale annuelle ordinaire, sur convocation du président, conformément à l'article 8 des statuts.

Étaient présents : 20 membres CA + 15 pouvoirs

Personnes invitées :

- Annie Terrier, directrice
- Marc Pinero, commissaire aux comptes
- Isabelle Roux-Guisto, expert-comptable, CISA expertise

En tenant compte des procurations reçues, les membres constatent que l'assemblée peut délibérer, le quorum étant atteint. Il est dressé une feuille de présence qui est signée par chaque membre

### Conseil d'Administration – Assemblée générale ordinaire

*Ordre du jour*

- Présentation et approbation des rapports d'activité financier et moral de 2023
- Approbation des comptes de l'exercice au 31/12/2023
- Questions diverses.

### 1 - Rapport financier bilan et compte de résultat au 31 12 2023 :

Les subventions 2023 se répartissent ainsi :

- Ville Aix en Provence : 40 000 euros,
- Métropole : 13 000 euros,
- Région PACA : 45 000 euros,
- Conseil Départemental : 3 000 euros.

Aucune subvention du Centre National du Livre (CNL) en 2023 et baisse de certaines tutelles.

Au 31 décembre 2023, l'association présente un excédent sur l'exercice de 8 861

euros qui porte les fonds associatifs à un montant positif de 22 823 euros.

Marc Pinero, le commissaire aux comptes certifie les comptes présentés par l'expert-comptable sans aucune observation.

Le résultat de 2023 sera affecté en report à nouveau.

**Les comptes sont mis au vote et adoptés à l'unanimité.**

## **2 – Rapport d'activités**

Annie Terrier rappelle les rencontres de l'année écoulée

- **GRENADE DANS LA LITTERATURE – José María Pérez Zúñiga (FEVRIER 2023)**

L'écrivain espagnol venu à la Bibliothèque Méjanès pour parler de l'influence de sa ville, dans le monde littéraire. Un chaleureux échange avec le public.

30 personnes environ

- **RENCONTRE AVEC YOKO TAWADA ET LOUIS SCLAVIS (AVRIL 2023)**

L'écrivaine YOKO TAWADA a pu revenir évoquer ses deux derniers livres parus tout récemment aux Éditions Verdier.

Un entretien singulier, très intéressant entre l'écrivaine et Guy Astic. Entretien clôturé par des lectures accompagnées par la très belle clarinette et le saxo du talentueux musicien Louis Sclavis.

130 personnes environ

- **LE TEMPS DES FEMINISMES – MICHELLE PERROT (MAI 2023)**

Une rencontre passionnante et inoubliable avec l'historienne, grande figure de l'histoire des femmes qui s'est exprimée pendant plus de deux heures.

Près de 400 personnes

- **FÊTER DU LIVRE : 40 ANS DE PARCOURS DANS LES LITTERATURES DU MONDE (OCTOBRE 2023)**

Cette année, 2023, Les Écritures Croisées, fondées en 1983, fêteront et clôtureront 40 ans de traversée passionnée dans les littératures du monde en retrouvant deux

écrivains exceptionnels qui leur ont fait par le passé, l'honneur de leur visite : Wole Soyinka « Prix Nobel de littérature en 1986) et J.M Coetzee (Prix Nobel de littérature en 2003).

5 000 personnes environ

**Le rapport d'activités est mis au vote et adopté à l'unanimité.**

### **3 – QUESTIONS DIVERSES :**

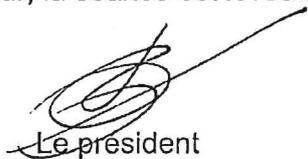
#### 1/ Dissolution de l'association :

Cette dernière a été repoussée en fin d'année 2024 (Octobre – Novembre). Une assemblée générale extraordinaire sera convoquée à cet effet.

#### 2/ Archives de l'association

L'association se chargera de procéder à la numérisation des archives, notamment audiovisuelles. L'assemblée donne son accord sur la prise en charge de ces dépenses sur les fonds restant disponibles.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18h30.

  
Le président  
Jean François Chougnet





**AUDITEURS**  
— & ASSOCIÉS —

## LES ECRITURES CROISEES

8/10 Rue des Allumettes

Cité du Livre

13100 AIX EN PROVENCE



## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

### SUR LES COMPTES ANNUELS

*Exercice clos le 31 décembre 2023*

\*\*\*\*\*

Aux adhérents de l'association Les Ecritures Croisées,

## 1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association LES ECRITURES CROISEES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

## 2. Fondement de l'opinion

### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

## 3. Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Etat des provisions » de l'annexe des comptes annuels concernant le point mentionné au paragraphe « Provisions pour risques » qui expose le montant des provisions pour risques constituées sur l'exercice dans le cadre de possibles demandes de remboursements des subventions reçues ou prévues.

#### 4. Justification des appréciations

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

##### Règles et méthodes comptables

L'annexe expose les règles et méthodes comptable relatives à l'établissement des comptes de votre association. Nous avons vérifié le caractère approprié de ces méthodes comptables et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

##### Provisions pour risques et charges

Votre association comptabilise des provisions pour risques et charges, concernant notamment la valorisation des licenciements des permanents en cas de fermeture du théâtre.

Nos travaux ont notamment consisté à apprécier les données et hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir par sondage les calculs effectués, et à examiner leur traduction comptable dans des conditions satisfaisantes

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

#### 5. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

## 6. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## 7. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Aix-en-Provence

Le 8 mars 2024

AUDITEURS & ASSOCIÉS

Marc PINERO

Commissaire aux comptes



LES ECRITURES CROISEES

CITE DU LIVRE  
8/10 RUE DES ALLUMETTES  
13090 AIX EN PROVENCE CEDEX 2

**SOMMAIRE**  
**BILAN ET COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/23**

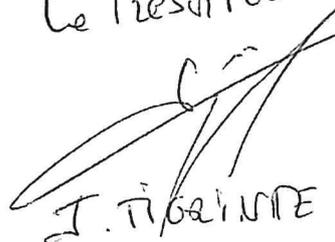
	Pages
- Bilan actif-passif	1 et 2
- Compte de résultat	3 et 4
- Détail bilan	5 et 6
- Détail Compte de résultat	7 et 8

Le Président



J. F. CHOUGNET

Le Trésorier



J. TIBELINTE

**CISA EXPERTISE**

95 avenue San Peyres

13540 PUYRICARD



**BILAN ACTIF**

ACTIF		Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%	
ACTIF IMMOBILISE	<b>Immobilisations incorporelles</b>							
	Frais d'établissement							
	Frais de recherche et de développement							
	Donations temporaires d'usufruit							
	Concessions, brevets, licences, marques...							
	Immobilisations incorporelles en cours							
	Avances et acomptes							
	<b>Immobilisations corporelles</b>							
	Terrains							
	Constructions							
Installations techniques Matériel et outillage	7 603	6 819	784	1 143	360	31.47		
Immobilisations corporelles en cours								
Avances et acomptes								
<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>								
<b>Immobilisations financières (1)</b>								
Participations et Créances rattachées								
Autres titres immobilisés								
Prêts								
Autres								
<b>Total I</b>	<b>7 603</b>	<b>6 819</b>	<b>784</b>	<b>1 143</b>	<b>360</b>	<b>31.47</b>		
ACTIF CIRCULANT	<b>Stocks et en cours</b>							
	<b>Créances (2)</b>							
	Créances clients, usagers et comptes rattachés							
	Créances reçues par legs ou donations							
	Autres	16 100		16 100	37 600	21 500	57.18	
	Valeurs mobilières de placement							
Instrument de trésorerie								
Disponibilités	35 295		35 295	15 433	19 862	128.70		
Charges constatées d'avance (2)				261	261	100.00		
<b>Total II</b>	<b>51 395</b>		<b>51 395</b>	<b>53 294</b>	<b>1 899</b>	<b>3.56</b>		
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)							
	Primes de remboursement des emprunts (IV)							
	Ecart de conversion actif (V)							
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	<b>58 998</b>	<b>6 819</b>	<b>52 179</b>	<b>54 438</b>	<b>2 259</b>	<b>4.15</b>		

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à plus d'un an

**BILAN PASSIF**

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres						
	Fonds propres sans droit de reprise :						
	Fonds propres statutaires						
	Fonds propres complémentaires						
	Fonds propres avec droit de reprise :						
	Fonds statutaires						
	Fonds propres complémentaires						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
Réserves pour projet de l'entité							
Autres							
Report à nouveau		13 963		46 592	32 629	70.03	
Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)		8 861		32 629	41 490	127.16	
Situation nette (sous total)		22 823		13 963	8 861	63.46	
Fonds propres consommables							
Subventions d'investissement							
Provisions réglementées							
<b>Total I</b>		22 823		13 963	8 861	63.46	
FONDS DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations						
	Fonds dédiés						
<b>Total II</b>							
PROVISIONS	Provisions pour risques		6 368		26 194	19 826	75.69
	Provisions pour charges						
<b>Total III</b>			6 368		26 194	19 826	75.69
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)						
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)				22	22	100.00
	Emprunts et dettes financières diverses						
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés		1 085		3 522	2 437	69.19
	Dettes des legs ou donations						
	Dettes fiscales et sociales		4 000		5 000	1 000	20.00
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes		17 903		5 737	12 166	212.07
	Instruments de trésorerie						
	Produits constatés d'avance						
<b>Total IV</b>		22 988		14 281	8 707	60.97	
Ecarts de conversion passif (V)							
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>		52 179		54 438	2 259	4.15	

(1) Dont à plus d'un an  
Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

55 207

CISA EXPERTISE

**COMPTE DE RESULTAT**

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2023	12 31/12/2022	12 Euros	%
<b>Produits d'exploitation (1)</b>				
Cotisations		60	60	100.00
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
Ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	10 658		10 658	
Parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	101 000	135 000	34 000	25.19
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	26 194	7 548	18 646	247.03
Utilisations des fonds dédiés		48 000	48 000	100.00
Autres produits				
<b>Total I</b>	<b>137 852</b>	<b>190 608</b>	<b>52 756</b>	<b>27.68</b>
<b>Charges d'exploitation (2)</b>				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	103 919	215 601	111 682	51.80
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés				
Salaires et traitements		1 921	1 921	100.00
Charges sociales		1 032	1 032	100.00
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	360	296	64	21.67
Dotations aux provisions	6 368	8 000	1 632	20.40
Reports en fonds dédiés				
Autres charges				
<b>Total II</b>	<b>110 647</b>	<b>226 849</b>	<b>116 203</b>	<b>51.22</b>
<b>1 - Résultat d'exploitation (I-II)</b>	<b>27 205</b>	<b>36 241</b>	<b>63 447</b>	<b>175.07</b>

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs  
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

**COMPTE DE RESULTAT**

	Exercice N		Exercice N-1	
	31/12/2023	12	31/12/2022	12
			Ecart N / N-1	
			Euros	%
<b>Produits financiers</b>				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>Total III</b>				
<b>Charges financières</b>				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>Total IV</b>				
<b>2. Résultat financier (III-IV)</b>				
<b>3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)</b>	27 205	36 241	63 447	175.07
<b>Produits exceptionnels</b>				
Sur opérations de gestion	3 251	4 857	1 606	33.06
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
<b>Total V</b>	3 251	4 857	1 606	33.06
<b>Charges exceptionnelles</b>				
Sur opérations de gestion	21 596	1 245	20 351	NS
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
<b>Total VI</b>	21 596	1 245	20 351	NS
<b>4. Résultat exceptionnel (V-VI)</b>	18 345	3 612	21 957	607.90
<b>Participation des salariés aux résultats (VII)</b>				
<b>Impôts sur les bénéfices (VIII)</b>				
<b>Total des produits (I+III+V)</b>	141 103	195 465	54 362	27.81
<b>Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)</b>	132 243	228 094	95 851	42.02
<b>5. EXCEDENT OU DEFICIT</b>	8 861	32 629	41 490	127.16

